

AR PREFECTURE

016-211601687-20170331-20170314D-DE
Regu le 03/04/2017

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

L'an deux mil dix-sept

Le 31 mars à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Éric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 mars 2017

PRÉSENTS : MMES BOULAI – MOUNIER – PÉNIGNAUD – SAVIN

**MM. SAVIN – BARRAL – BOIREAU – BOISSIER
DESCOMBES – BOIVENT – CABROLIÉ – DESCLIDES –
FAURE – SUTRE**

EXCUSÉE : MME GAILHOUSTET

POUVOIRS : S.O.

MME BOULAI a été nommée secrétaire de séance.

2017-03-14 D

Objet : Recrutement d'un agent en CDD

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal de recruter un agent pour faire face à un accroissement saisonnier de travail aux Services Techniques de la Commune uniquement en cas de besoin.

Monsieur le Maire précise que le ou les agents recrutés seront rémunérés sur la base du SMIC horaire et qu'une personne ne pourra pas rester plus de 6 mois sur une même année conformément à la réglementation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne mandat à Monsieur le Maire pour recruter un ou des agents en CDD si un accroissement temporaire de travail le nécessitait. Le Conseil Municipal précise que cet accord est valable pour une année soit du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018.

Fait à Jauldes, le 3 avril 2017

Le Maire

Eric SAVIN

